Il m'a été révélé que vous subirez dans vos tombes une épreuve proche de celle de l'antéchrist !

Asmâ' bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée, elle et son père) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) se leva et parla de l'épreuve que l'homme subit dans sa tombe. Quand il en parla, les musulmans crièrent et cela m'empêcha de comprendre ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) disait. Quand leurs voix se calmèrent, je demandai à un homme qui était près de moi : "Dis ! Qu'Allah te bénisse ! Qu'a dit le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), vers la fin ? - Il dit : Il m'a été révélé que vous subirez dans vos tombes une épreuve proche de celle de l'antéchrist !" »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par An-Nassâ'î]

Asmâ', la fille d'Abû Bakr, relate qu'un jour le Prophète (sur lui la paix et le salut) se leva afin de prononcer un discours dans lequel il exhorta les gens et leur rappela la vie future. Puis il évoqua la tombe et ce qui s'y passe et mentionna l'épreuve de la tombe, c'est-à-dire l'interrogatoire que les deux Anges Munkir et Nakîr font subir à l'homme en l'interrogeant sur son Dieu, son Prophète et sa religion. Elle fut appelée ainsi, car c'est une épreuve considérable, dans laquelle la foi et la certitude de l'individu sont soumises à un examen. Celui qui passe cet examen avec succès aura gagné et celui qui le rate aura tout perdu. Quand il mentionna cela, les musulmans poussèrent des cris très forts, par peur de l'épreuve de la tombe, à tel point que Asmâ' (qu'Allah l'agrée) ne put entendre les paroles du Prophète (sur lui la paix et le salut). Lorsque le bruit s'atténua, elle demanda à un homme assis près d'elle de lui répéter les paroles du Prophète (sur lui la paix et le salut). Il l'informa alors qu'il avait dit qu'Allah lui avait révélé que les gens subissent dans leurs tombes une épreuve, [et que c'est] un examen presque aussi grave que l'épreuve du l'antéchrist. L'épreuve de l'antéchrist sera terrible et celle de la tombe le sera donc également.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/11207